

Le Grand Remplacement, un mythe ? Ecole La Fontaine, quartier du Haut-Lièvre à Nancy...

écrit par super-resistant2017 | 26 mai 2019



Ci-dessous un article de l'Est Républicain édition de Nancy du 18 mai 2019.

La photo des parents d'élèves qui l'accompagne (voir illustration) se passe de tous commentaires.



Source :



<https://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2019/05/18/loi-blanquer-les-parents-aussi-font-greve>

Note de Christine Tasin

Par ailleurs, ce qui se passe à l'Education nationale est en effet gravissime et les différentes réformes Blanquer aggravent les maux dont souffre notre école.

La dernière idée, faite uniquement pour économiser des sous qu'on gaspille allègrement en les offrant aux étrangers et aux pays étrangers, qui consiste à supprimer la charge – et la prime- de directeur d'école primaire et de transférer cette charge sur le principal de collège du secteur. Principal qui devra gérer, en sus des élèves de son établissement, les élèves des 3 ou 4 ou plus écoles primaires de son secteur. Proprement aberrant.

Il va recevoir des parents pour parler d'enfants qu'il ne

connaîtra pas, il va gérer des établissements et le profil sociologique qu'il ne connaît pas... et, pendant ce temps, les enseignants n'auront plus d'interlocuteur hiérarchique en plus du maître de leurs enfants...

Regroupements écoles-collèges : les directeurs ont peur du dégraissage



Paris, le 24 janvier 2018. Manifestation des professeurs et des lycéens contre la réforme du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer. Photo Marie Rouge.

Voté vendredi, un amendement du projet de loi Blanquer vise à simplifier la direction de plusieurs établissements voisins. Pris de court, les syndicats craignent une entourloupe.

- Regroupements écoles-collèges : les directeurs ont peur du dégraissage

Dans le projet de loi «pour une école de la confiance» du ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, un amendement déposé par une députée de la majorité et voté dans un hémicycle presque vide vendredi va permettre de regrouper dans une même structure juridique des écoles et collèges d'un même «bassin de vie». Cette disposition, qui n'a pas vraiment été débattue, inquiète.

D'où sort cet amendement ?

C'est la députée LREM du Val-d'Oise Cécile Rilhac qui a concocté cet amendement après en avoir discuté avec le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer. Cette principale de collège avait en effet été chargée à la fin du printemps 2018 de mener une «mission flash» sur les directeurs d'école. Piliers du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, les directeurs cumulent souvent leur métier d'enseignant et les tâches de direction, sans avoir le statut de chef d'établissement.

Son rapport rendu en plein milieu de l'été avait plutôt été bien accueilli par la profession et les syndicats – elle préconisait de créer un vrai statut de directeur. *«Jean-Michel Blanquer m'avait alors informée qu'il ouvrait une concertation avec les partenaires sociaux sur ce sujet. Sans empiéter sur la concertation, il trouvait intéressant que je travaille sur le statut juridique des établissements. Ce que j'ai fait avec cet amendement.»*

Que prévoit exactement le texte ?

Le «AC501» de son petit nom permet de créer des «établissements publics des savoirs fondamentaux», qui regrouperaient «les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie». Est-ce que cela veut dire que demain toutes les écoles pourraient être toutes absorbées par les collèges ? Potentiellement oui. Cécile Rilhas explique : *«Au départ, mon arrière-pensée, c'était de viser les écoles rurales, pour qu'il y ait un seul directeur pour plusieurs petites écoles. Ce qui leur permettrait aussi d'avoir une décharge [accordée qu'à partir d'un certain effectif, ndlr]. Mais à ma grande surprise, même en milieu urbain, des interlocuteurs se sont montrés très intéressés par l'idée, qui a été expérimentée en éducation prioritaire.»* Cette nouvelle structure juridique, se réjouit-elle, sera donc ouverte «à tous ceux qui l'estiment utile».

Le secrétaire général de SE-Unsa (minoritaire), Stéphane Crochet, bondit de colère : *«C'est fou ce décalage, entre ce qu'elle dit et ce qui est écrit dans le texte ! A aucun moment il n'est mentionné que l'accord de la communauté éducative est nécessaire.»* Réponse de la députée : *«J'ai allégé le texte au maximum pour ne pas créer des carcans et imposer une paperasse pas possible. Mais bien évidemment, ces établissements ne se créeront pas sans l'accord des acteurs locaux. Ce n'est pas le sens du texte.»*

Pourquoi les inquiétudes sont si vives ?

La méthode d'abord, qui prend de court les syndicats, même s'ils sont en faveur de plus de ponts pédagogiques entre le primaire et le collège. *«On a découvert l'amendement au moment du passage en commission il y a quinze jours, se désole Francette Popineau, du Snuipp, le premier syndicat du primaire). Le cabinet du ministre nous a reçus pour la forme, mais en réalité, le texte n'était plus entre nos mains...»* Mais celles des députés. *«C'est extrêmement compliqué de les mobiliser. Pour eux, cette loi apparaît surtout comme une somme de petites mesures venant*

réguler des petits sujets, peste Crochet. Elle n'est pas du tout débattue comme une loi d'orientation importante !» Alors que les conséquences le sont.

Sylvie Plane, professeure émérite de sciences du langage et chroniqueuse à *Libé*, est tombée de sa chaise quand elle a découvert le texte la semaine dernière. *«C'est la mesure qui aura certainement le plus de conséquences concrètes !»* A l'écouter, les directeurs d'écoles *«se font entourlouter. Ils vont réduire leur nombre pour ensuite donner un statut à quelques-uns d'entre eux. Et encore, ils ne seront qu'un subalterne du principal du collège»* ! Pour elle, *«l'objectif derrière, c'est de faire des économies en changeant d'échelle»*. Francette Popineau en est aussi convaincue : *«A quel moment il parle de projet éducatif avec cette mesure ? A aucun moment.»*

https://www.liberation.fr/france/2019/02/18/regroupements-ecoles-colleges-les-directeurs-ont-peur-du-degraissage_1710177

Et aussi :

Sur le terrain, le ressenti est tout autre.

Nous devons rester vigilants parce que les directeurs demeurent indispensables au bon fonctionnement des écoles, soutient une directrice évoluant dans une école du nord de Caen, également membre de l'Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques.

En réunion à Paris, mercredi 27 mars, elle a d'ailleurs échangé sur le sujet avec ses collègues. Ils sont plusieurs à craindre qu'à la rentrée 2019 ou 2020, leur établissement soit rattaché au collège de secteur, avec à la baguette, un adjoint au proviseur qui aurait pour mission de s'assurer du bon fonctionnement des écoles des alentours.

Préserver la proximité

« Ce serait terrible pour la proximité, pour le lien entre les parents et l'école de leurs enfants, s'inquiète Elise Gadrat, membre du syndicat d'instituteurs SNUipp, et directrice de l'école Henri Sellier de Colombelles. Au quotidien si nos postes disparaissent, qui va répondre au téléphone, qui va aller chercher le courrier, qui

va gérer les inscriptions, qui va se charger d'accueillir les enfants au pied levé parce qu'un maître ou une maîtresse est malade, ou encore coordonner les Atsem, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles qui sont payés par les communes ? ».

Ils s'interrogent sur l'organisation des futurs « établissements publics des savoirs fondamentaux » tels que prévus par la loi.

Où se tiendra notre conseil des maîtres chaque semaine ? Nous faudra-t-il quitter notre école de façon hebdomadaire pour aller à cette réunion dans notre collège de secteur ? Mondeville dans notre cas.

Le sujet reviendra probablement sur le devant de la scène au moment de l'examen du texte du projet de loi par le Sénat, en juin prochain.

https://actu.fr/normandie/caen_14118/reforme-blanquer-directeurs-ecoles-primaires-ca-en-craignent-suppression-leur-poste_22736619.html

Et Blanquer de démentir... tout en laissant le projet de loi en l'état et en prétendant que cela ne se fera que sur la base du volontariat !

Méthode Macron, enfumage et enfumage à gogo.

La garantie du « maintien de la fonction de directeur d'école »

Plusieurs points du projet de loi suscitent l'inquiétude de la communauté éducative, dont notamment la création d'« **établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux** » (EPSF), qui « **associent les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement** », selon le texte de l'article 6.

Ces établissements « **sont dirigés par un chef d'établissement qui exerce simultanément les compétences attribuées au directeur d'école** », assisté d'adjoints « **dont un au moins est chargé** » du premier degré, précise le texte. Les syndicats et enseignants y voient la mise sous tutelle des écoles et la disparition des directeurs d'école, lien indispensable entre les familles, les élus et l'école.

36 000 personnes dans la rue samedi

Dans sa lettre de mercredi, Jean-Michel Blanquer déclare que les EPSF dépendront de « **l'accord de la municipalité et du conseil d'école** » et reposeront donc sur le volontariat. Le ministre reçoit par ailleurs ces jours-ci les organisations syndicales, opposées au projet de loi, qui ont appelé à une nouvelle mobilisation des enseignants jeudi.

Quelque 36 000 personnes étaient descendues dans la rue samedi et la grève du 19 mars avait été largement suivie (un quart des instits selon le ministère, 40 % selon les syndicats). Le SNUipp-FSU, premier syndicat dans le primaire prévoit une forte mobilisation dans les zones très urbaines, notamment la région parisienne, où plusieurs écoles ont prévenu les parents qu'elles seraient fermées.

<https://www.ouest-france.fr/politique/jean-michel-blanquer/education-apres-les-enseignants-jean-michel-blanquer-ecrit-aux-directeurs-d-ecole-6293360>